

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2019
20H30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Didier LEGER, Bernard LAGARDE, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Rémy PISTRE.

Absents : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Mathieu GALY, Isabelle RIUDALETZ, Sophie ESTEULLE.

Procurations : Mme Colette COCA à Mr Jean-Luc PIALAT
Mme Isabelle RIUDALETZ à Mr Rémy PISTRE
Mr Mathieu GALY à Mme Anne Marie BASSERAS

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H35.

Monsieur Jean-Luc Rouan est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 08/04/2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation d'exercer le droit de préemption
- 2) Autorisation de contracter un emprunt

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Implantation de l'antenne FREE
- 2) Défibrillateur

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

1) AUTORISATION D'EXERCER LE DROIT DE PRÉEMPTION :

Madame le Maire indique que le notaire l'a informée de la vente imminente de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section D numéro 1601 à côté des anciens ateliers.

Elle rappelle que lors de la détermination du périmètre de sauvegarde du petit commerce et de l'artisanat de proximité, la Chambre de Commerce avait indiqué qu'il serait nécessaire de réaménager un centre urbain autour de la place de la Rende et, pour cela, d'acquérir les immeubles qui la bordent.

Aussi, elle demande au conseil municipal de l'autoriser à exercer le droit de préemption et à acquérir cet immeuble.

Il ressort de la discussion que cette construction est trop petite, et nécessite de nombreux travaux.

Madame le Maire propose alors de ne pas exercer le droit de préemption.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 0

2) AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT :

Trois établissements bancaires ont été pressentis pour un prêt de trois cents mille euros (300 000 €) décidé lors du vote du budget primitif de la commune le 8 avril dernier pour financer de gros travaux d'investissement.

Les conseillers municipaux examinent alors les réponses reçues :

- Banque des Territoires : Taux variable indexé sur le Livret A : 2,05 % sur 25 ans,
- Crédit Mutuel : Taux fixe : 2,19 % sur 20 ans,
- Caisse d'Epargne : Taux fixe : 1,70 % sur 20 ans.

Du fait des bonnes relations de la mairie avec la Caisse d'Epargne, il sera peut-être possible de renégocier le taux ou la durée du prêt.

Après discussion, Madame le Maire propose de choisir la Caisse d'Epargne :

- Taux fixe : 1,70 %
- Annuités annuelles : 17 820,16 €
- Durée : 20 ans.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 1

QUESTIONS DIVERSES :

1) Implantation de l'antenne Free :

Free Mobile, soumis à des obligations de couverture de population fixées par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), continue de déployer ses infrastructures de 3^{ème} et 4^{ème} générations pour apporter « une couverture optimale conforme à ses licences d'exploitation » et, à ce titre, a recherché un emplacement sur notre commune pour y implanter un pylône radio auto-portant.

Free Mobile a envoyé à la mairie le 19 avril 2019 un « Dossier d'Information » présentant son projet d'installation de ses équipements au lieu-dit « Campot » (parcelles cadastrées section E numéros 3505 et 3507), début du chantier : 02/12/2019.

La mairie avait demandé en juillet 2018 à Free Mobile de :

- bien étudier et adapter l'installation projetée de manière à ce que la couverture du territoire communal et le confort d'utilisation soient améliorés pour tous les utilisateurs de la téléphonie mobile,
- prendre le temps d'analyser la faisabilité d'implantation sur différents sites pour pouvoir choisir le meilleur emplacement possible en termes de performances, de confort, de nuisances et de faisabilité technico économique,
- nous tenir informés de l'évolution de leur projet pour nous permettre d'associer autant que nécessaire les élus et la population.

Nous allons interroger Free Mobile sur les réponses qu'ils font à ces demandes, en particulier à l'amélioration de la couverture, au respect d'une distance importante entre antenne et maisons ou granges, à la recherche d'autres emplacements...

Le conseil municipal, unanime, s'oppose aujourd'hui au projet de l'implantation d'une antenne au lieu-dit « Campot ».

Le projet sera mis sur le site de la mairie.

2) Défibrilateur :

Une loi rendant obligatoire l'équipement de Défibrilateurs Automatiques dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) a été adoptée le 19 décembre 2018.

Les conseillers municipaux examinent une proposition promotionnelle et décident d'installer l'ancien défibrilateur à la mairie et d'en acheter un deuxième, mobile, qu'on apportera dans les salles chaque fois qu'une réunion y sera organisée.

La séance du conseil municipal est close à 22H10.

Le secrétaire de séance

BASSERAS Anne-Marie	GALY Mathieu (absent) (procuration)	ANDRIEUX Jean-Marc
PAGES Gérard	CUMINETTI Fernand	ESTEULLE Sophie (absente)
LAGARDE Bernard	LEGER Didier	PISTRE Rémy
ROUAN Jean-Luc	ROUZOUL Jean-Bernard	PIALAT Jean-Luc
SARRAILLER Clotilde (absente)	COCA Colette (absente) (procuration)	RIUDAVETZ Isabelle (absente) (procuration)